

À Pen-ar-Veur, des arbres abattus sur une zone classée

Loctudy — L'abattage de douze arbres a provoqué l'émoi de nombreuses personnes. Finalement, la mairie s'est rendu compte qu'il y avait eu infraction au code de l'urbanisme.

La polémique

L'histoire a suscité de nombreuses interrogations de la part des citoyens. Des travaux de déboisement ont été réalisés sans autorisation à Pen-ar-Veur. Christine Zamuner, maire, a sollicité l'Institut de France, propriétaire des parcelles concernées.

Des travaux pour réhabiliter Kérazan

Depuis son arrivée en 2018, le chancelier de l'Institut de France, Xavier Darcos, a présenté comme mission prioritaire la préservation et la valorisation du patrimoine de l'Institut, en particulier celle du manoir de Kérazan, légué par Joseph-Georges Astor en 1928. Les services de l'Institut ont ainsi travaillé depuis deux ans à l'élaboration d'un important programme de travaux de sauvegarde, de restauration et de développement de l'activité pour le manoir.

Des travaux sont prévus pour cette année ainsi que pour 2021. Ils concernent en premier lieu le raccordement du site au réseau des eaux usées.

Un important chantier de reprise des murs extérieurs (bordure de route) et intérieurs (dans le parc) a débuté dès le mois de février.



Des arbres ont été abattus sur une zone d'espace boisé classée. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Coût total des travaux : 700 000 €

Au programme aussi : le nettoyage et la mise en sécurité des espaces boisés menant à Pen-ar-Veur, les travaux de rénovation du Penty de Pen-ar-Veur, la restauration et transformation en habitation d'une ancienne bergerie située près du Grand Kérazan et la création d'un accès pour véhicules lourds à l'arrière de la salle de réception. Coût total des travaux : environ 700 000 €.

Des arbres abattus dans une zone d'espace boisé classée

« Tous ces projets ont recueilli l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France, ont été pré-

sentés au maire de Loctudy et à ses responsables techniques », conclut Brigitte Renedo, administratrice de Kérazan.

« Dès que j'ai eu connaissance du début des travaux à Pen-ar-Veur, je suis allée sur le terrain avec le directeur des services techniques de la commune, Loïc Fortin. Nous avons constaté une grande saignée dans le bois avec de nombreux arbres abattus », expose la maire, Christine Zamuner.

En tant que policier judiciaire, elle a constaté une infraction au code de l'urbanisme. Les arbres abattus sont classés dans une zone d'espace boisé.

« Aucune demande d'autorisation n'est arrivée en mairie »

Pour intervenir dans cet espace, il faut déposer un dossier en mairie, prouver que les arbres sont malades et avoir une autorisation pour les abattre. « Aucune demande d'autorisation n'est arrivée en mairie », déclare Christine Zamuner qui a arrêté le chantier et constaté l'infraction au code de l'urbanisme. Elle précise aussi que « l'Institut de France aura obligation de replanter tout ce qui a été abattu. »

Il faut dire que le chantier a été dénoncé par de multiples personnes. La liste de gauche « Citoyenneté solidarité environnement », alertée par un citoyen loctudiste, a adressé un courrier au maire pour dénoncer les faits.

Nous n'excluons pas de déposer une plainte

« Environ douze arbres ont déjà été abattus, énumère Loïc Fortin, directeur des services techniques. Le projet total entraînerait l'abattage de six arbres supplémentaires. L'Institut de France nous indique que les arbres abattus et restant à abattre le sont pour des raisons de sécurité. » La liste de gauche déclare : « Nous n'excluons pas de déposer une plainte. »